and Misdemeanors in the Province of Ontario. The honourable gentleman said that he understood the members from the Province of Quebec desired to have the provisions of this Bill extended to them, and for his part he had, of course, no objection, but would like to see the provisions of the measure extended to all the Provinces.

Hon. Mr. Abbott moved that the amendments to the Bill be not now concurred in, but that it be referred back to the Committee of the Whole to provide that the measure be extended to the Province of Quebec. Carried.

The House then went into Committee on the Bill—Mr. Harrison in the chair.

The Committee rose and reported the Bill, which was subsequently read a third time and passed as amended.

KINGSTON PENITENTIARY

Hon. Mr. Rose then said he was here to move the House into Committee again on the vote respecting the salaries of the Warden and other officers of the Penitentiary at Kingston. The Government felt that they owed a respectful acquiescence to the feelings expressed by the House last night that the salaries of these officers should be reduced, and he therefore proposed to go into Committee of the Whole with a view of reducing the amount for the service by \$1,325, which was the aggregate amount of the increase.

SUPPLEMENTARY ESTIMATES

Hon. Mr. Holion asked if the hon, gentleman proposed to consider the Supplementary Estimates to-night.

Hon. Mr. Rose-Yes.

Hon. Mr. Holton said he was glad to hear the announcement made by the Finance Minister a little while ago that he would ask the House to acquiesce in the reduction. He had been about to ask not what action the Government intended to take in consequence of this defeat (hear and laughter,) but what action they proposed taking in respect to this item of salaries. (Hear.) With regard to the Supplementary Estimates which had just been placed in the hands of members they were, he observed, in two sets, the first having reference to the services for the current year which would expire in about twelve days.

de délits conventionnels dans la province de l'Ontario. L'hon. député croit comprendre que les députés de la province de Québec aimeraient que les dispositions de ce projet de loi s'étendent à leur province et, en ce qui le concerne, il n'a bien sûr aucune objection, mais il aimerait que cette Loi s'étende à toutes les provinces.

L'hon. M. Abbott suggère que les amendements au projet de loi ne soient pas adoptés maintenant, mais qu'on le renvoie au Comité général afin d'y inclure des dispositions stipulant que la mesure législative s'étend à la province de Québec. La motion est adoptée.

La Chambre se constitue en Comité sous la présidence de M. Harrison pour étudier le projet de loi.

Le Comité lève la séance et rapporte le projet de loi, qui est ensuite lu pour la troisième fois et adopté avec ses modifications.

LE PÉNITENCIER DE KINGSTON

L'hon. M. Rose propose alors que la Chambre siège de nouveau en Comité pour étudier la question du salaire du directeur et des surveillants du pénitencier de Kingston. Le Gouvernement croit devoir acquiescer respectueusement aux sentiments exprimés par la Chambre hier soir, voulant que le salaire de ces fonctionnaires soit diminué, et il propose par conséquent de siéger en Comité général afin d'examiner une réduction de \$1,325 sur le coût de ces services, ce qui représente le montant global de l'augmentations annoncée.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. M. Holton demande si le député entend étudier les prévisions budgétaires supplémentaires ce soir.

L'hon. M. Rose répond par l'affirmative.

L'hon. M. Holton a été heureux d'entendre le ministre des Finances annoncer il y a un instant qu'il demanderait à la Chambre d'accepter la réduction. Il allait demander non pas quelle mesure le Gouvernement entendait prendre par suite de cette défaite (Bravos et rires), mais plutôt quelle mesure il entendait prendre en ce qui concerne cette question de salaire. (Bravos.) Pour ce qui est des prévisions budgétaires supplémentaires que les députés viennent de recevoir, il remarque qu'elles comprennent deux parties, la première se rapportant aux services pour l'année en cours qui se terminera dans en-